

## CONCERTATIONS REGIONALES POUR LE PROGRAMME « AMBITION BIO 2017 »

### Propositions de la région Aquitaine

#### CADRE DE QUESTIONNEMENT ET DE RÉPONSE

Ce document a pour objet de guider les débats à tenir en région dans le cadre des concertations sur le développement des filières de l'agriculture biologique à l'horizon 2017.

Il constitue également le cadre de réponse à utiliser pour permettre une exploitation par le niveau national des résultats des concertations régionales en vue de contribuer à l'élaboration du programme national.

Les réponses apportées devront être opérationnelles et synthétiques (de l'ordre de 5 à 10 lignes maximum par question).

Des annexes peuvent, le cas échéant, être transmises pour expliciter certains points.

## I- ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROGRAMME « AMBITION BIO 2017 »

L'agriculture biologique et les produits qui en sont issus représentent un secteur économique porteur et dynamique. Elle a une place légitime au sein de l'agriculture et l'agroalimentaire français, qui sont un moteur de croissance et un atout du redressement productif.

Ce mode de production respectueux de l'environnement contribue à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, au développement de la biodiversité, autant d'enjeux majeurs pour l'agriculture d'aujourd'hui.

Les fondements de l'agriculture biologique sont traduits en des règles rigoureuses relatives au mode de production et aux contrôles assurant des garanties tant aux consommateurs qu'à l'ensemble des opérateurs de la filière.

L'agriculture biologique est une source d'innovation technique et organisationnelle sur le plan de la production agricole, de la transformation et de l'organisation économique. Ces avancées en termes de méthodes alternatives bénéficient à l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire. Elle est facteur de compétitivité.

C'est également un secteur créateur d'emplois, qui sont de plus ancrés sur l'ensemble du territoire. Les exploitations bio génèrent en moyenne plus d'emplois par exploitation que l'ensemble du secteur agricole (de l'ordre de 50 %) et représentent 5 % du temps de travail agricole en 2010.

Reflet de la diversité de l'agriculture française, l'agriculture biologique contribue à l'aménagement des territoires et elle offre des perspectives concrètes pour renforcer les liens sociaux entre les agriculteurs et les acteurs de l'agroalimentaire d'une part, et les citoyens et les consommateurs d'autre part.

Selon les données de l'Agence BIO, à la fin de l'année 2011, on comptait plus de 35 000 opérateurs ayant une activité biologique, dont plus de 23 000 exploitations bio (soit 4,6 % des exploitations françaises) valorisant plus de 3,5 % de la SAU française (975 000 ha), et 12 000 transformateurs et distributeurs. La valeur totale du marché des produits biologiques est estimée à 4 milliards d'euros.

Le développement de l'agriculture biologique en France s'amplifie au cours des dernières années : le nombre de producteurs a augmenté de 12 % en 2011 par rapport à 2010, et de 74 % par rapport à 2008. Les surfaces exploitées selon le mode de production biologique ont augmenté de 14 % en 2011. Les surfaces en conversion, représentant 28 % des surfaces bio totales, se sont maintenues en 2011 après une hausse de 80 % en 2010. La barre symbolique d'un million d'hectares de terres en mode biologique a été atteinte au cours du premier semestre 2012.

Néanmoins, le développement de l'agriculture biologique doit également faire face à certains freins potentiels : ralentissement potentiel de la croissance de la demande en produits issus de l'agriculture biologique en conséquence d'un phénomène général non lié à l'agriculture biologique, compétition sur les prix avec les produits issus de l'agriculture conventionnelle, concurrence potentielle entre produits bio et produits locaux, difficultés techniques et économiques rencontrées les premières années par les nouveaux agriculteurs qui se convertissent, ralentissement du rythme des conversions...

Par ailleurs, le développement de la production biologique reste contrasté selon les filières et les régions.

**L'objectif stratégique de ce programme « Ambition bio 2017 » est de donner un élan supplémentaire au développement de ce secteur.**

Un premier objectif opérationnel est fixé dans la feuille de route gouvernementale pour la transition écologique ressortant de la conférence environnementale : doubler d'ici fin 2017 par rapport à fin 2012 le pourcentage de surface agricole utile en agriculture biologique. D'autres objectifs opérationnels, quantitatifs et qualitatifs, seront définis.

Ce programme contribuera également au développement du transfert de connaissances et des méthodes de l'agriculture biologique vers les autres modèles de production. En ce sens, elle participe à l'orientation vers de nouveaux modèles de production conciliant efficacité économique et environnementale.

Pour développer ce secteur, le programme « Ambition bio 2017 » devra répondre notamment aux enjeux suivants :

#### **Prendre en compte la diversité**

- des systèmes de production
- des filières
- des produits
- des régions
- des systèmes de distribution

#### **Assurer la cohérence**

- des soutiens publics
- de l'appui technique
- de la recherche-développement

#### **Renforcer et développer les partenariats et développer un esprit d'ouverture**

- entre acteurs publics
- entre acteurs publics et privés
- entre les acteurs des filières
- au niveau interministériel
- entre agriculture biologique et autres modèles de production
- entre acteurs au niveau territorial, y compris en termes de relations sociales

## II – REGARD SYNTHETIQUE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUJOURD'HUI DANS VOTRE REGION

*Note : ce diagnostic comportera des éléments quantitatifs (en complément des données chiffrées établies par l'Agence Bio notamment) et des éléments qualitatifs, par exemple sur la base d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (type SWOT).*

*Vous pourrez illustrer votre analyse par quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales qui vous paraissent emblématiques.*

Quelle est votre analyse de la dynamique de développement de l'agriculture biologique dans votre région au cours des dernières années ? Quels sont les facteurs qui ont permis cette dynamique ? Quels sont les principaux freins au développement de l'agriculture biologique dans votre région ?

La situation en Aquitaine traduit un véritable dynamisme de la filière biologique (cf Agreste Aquitaine, n° 14, mars 2012) :

- 4% des exploitations agricoles en bio, dont 38% sont sous forme sociétaire
- Surface moyenne des exploitations supérieure de plus de 20% à la surface moyenne régionale

L'Aquitaine se situe au :

- o 1<sup>er</sup> rang national pour les surfaces en fruits
- o 2<sup>nd</sup> rang national pour les surfaces en légumes
- o 3<sup>ème</sup> rang national pour la vigne
- o inversement, peu d'exploitations bio en grandes cultures et élevage

Les exploitations bio emploient 45% de main d'œuvre en plus, quelle que soit l'orientation technique.

La dynamique a été importante pour certaines filières. Elle peut parfois être mise en relation (comme pour la vigne) avec des facteurs économiques conjoncturels.

Inversement, d'autres filières peinent à progresser, faute de structuration suffisante de la mise en marché, ou en raison de prix très attractifs pour les producteurs conventionnels.

Quelles sont les instances dans lesquelles se joue le développement de l'agriculture biologique dans votre région ? (agricoles et extra agricoles). Quelle est leur composition et leur mode de fonctionnement ?

Le pilotage de la politique en matière d'agriculture biologique est assuré par un Comité Régional Bio, présidé par la Région, en présence de la DRAAF, et regroupant les principaux acteurs professionnels :

- ARBIO
- Bio d'Aquitaine (GRAB)
- Chambre régionale d'agriculture
- Syndicat des vignerons bio d'Aquitaine

Une fois par an, un comité élargi aux structures départementales, co-présidé Etat-Région, tient lieu de conférence régionale.

Les conférences régionales, mises en place à partir de 2008, ou les instances existantes en région, permettent-elles une coordination des acteurs et des actions satisfaisante ?

Voir ci-dessus : en Aquitaine une concertation entre acteurs de la bio et financeurs a lieu plusieurs fois par an dans le cadre du Comité régional bio présidé par la Région : c'est l'instance de

concertation et de construction de la politique bio régionale.

Cette concertation des acteurs s'est traduite par une dynamique régionale marquée, depuis plusieurs années, à l'initiative de la Région et appuyée par la DRAAF.

L'Aquitaine compte aujourd'hui près de 2500 agriculteurs bio, soit une évolution de près de 150% entre 2007 et 2012.

### III – REGARD PROSPECTIF SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS VOTRE REGION : STRATEGIE POUR LES 5 ANNEES A VENIR

Quels objectifs à atteindre en 2017 peuvent être fixés pour votre région ?

Le doublement des surfaces certifiées d'ici 2017 par rapport à 2012 est un objectif que peut se donner l'agriculture biologique aquitaine, notamment au regard des intentions déclarées de conversion (RA 2010). Il doit toutefois se nuancer par filière.

Certaines filières, dont la dynamique a été forte par le passé, risquent d'avoir un rythme de croissance moins important dans les années à venir si la consommation et les marchés ne se développent pas rapidement. C'est notamment le cas de la viticulture, qui a presque doublé sa surface conduite en bio entre 2008 et 2010, et dont la progression semble se poursuivre (Cf annexe : Agreste Aquitaine n° 15 – avril 2012)

Inversement, d'autres filières, jusqu'à présent peu dynamiques dans la région, constituent des gisements potentiels de conversion importants, pour peu qu'on identifie les bons leviers. Ainsi, les grandes cultures et les prairies représentent les 2/3 des surfaces conduites en agriculture biologique en Aquitaine, alors qu'elles représentent respectivement 2 % et 3 % des surfaces totales de ces deux productions. Un objectif de développement prioritaire des systèmes d'élevage pourra contribuer au doublement des surfaces converties, dans la mesure où de ce développement dépend aussi celui des systèmes en grandes cultures (approvisionnement en matière organique, etc.).

Le développement des surfaces bio passera par ailleurs par la structuration des filières et notamment le **développement de la production bio locale**, destinée à la transformation. Il paraît opportun de mettre en place des ateliers de première transformation pour faire le lien entre production régionale et transformation, et ainsi contribuer au développement du chiffre d'affaires des entreprises agroalimentaires régionales.

Quelles seraient les priorités retenues ?

La priorité est de développer l'agriculture biologique dans les filières qui trouveront leurs débouchés. Inciter les conversions sans ce souci de commercialisation risque de déstabiliser les producteurs actuels (expérience des CTE). La structuration de la mise en marché et le développement de la contractualisation doivent être menés de pair avec le développement de la production.

Le cas de la viticulture est symptomatique. Cette filière a connu un essor très fort ces dernières années, de sorte que le potentiel de production actuel est supérieur à la production certifiée (59% des surfaces sont encore en conversion, ce qui est un peu supérieur à la moyenne nationale). Compte tenu du délai de conversion et celui d'élaboration du vin, l'offre de vin bio va quadrupler d'ici 2015 par rapport à 2010.

Pour absorber cette production nouvelle, il est impératif de renforcer et développer les stratégies commerciales et de promotion des vins bio. C'est la raison pour laquelle l'Aquitaine a, notamment, axé les crédits à la promotion sur la filière viticulture. Cet effort devrait être déployé au niveau national.

Il est donc nécessaire d'identifier les marchés potentiels à conquérir, afin de soutenir les filières les plus susceptibles de concourir à l'objectif « ambition bio 2017 ». L'objectif est de produire localement ce que la région importe, mais également d'exporter ce que d'autres recherchent.

En parallèle, un objectif de développement de l'agriculture biologique doit s'accompagner d'une politique de communication/promotion de cette agriculture et de ses produits auprès du grand public, du consommateur. En période de crise, gagner de nouvelles parts de marché est un pari

ambitieux pour cette filière, afin qu'elle ne soit pas déstabilisée par une trop forte inadéquation entre offre et demande.

L'élevage bovin, les grandes cultures et le maraichage sous abri constituent peut-être en Aquitaine les cibles prioritaires pour le développement de l'agriculture bio des 5 prochaines années.

#### IV - ANALYSE ET ORIENTATIONS PAR AXE

*Le nouveau programme national « Ambition bio 2017 » se déclinera autour des 6 axes suivants qui pourront faire l'objet d'adaptation et d'amplification selon les besoins identifiés :*

Axe 1 – Développement de la production

Axe 2 – Structuration des filières

Axe 3 – Développement de la consommation

Axe 4 – Recherche – Développement

Axe 5 – Formation des acteurs agricoles et agroalimentaires

Axe 6 – Adaptation de la réglementation

*Sur tout le questionnaire relatif aux 6 axes, il est attendu du niveau régional :*

- qu'il indique, pour chacune des actions que la concertation régionale fait remonter comme souhaitables, si elle est plus pertinente au niveau national, au niveau régional et/ou au niveau interrégional ;*
- qu'il réfléchisse, lorsque cela est pertinent, sur les approches permettant de passer des étapes « pilotes » à leur diffusion et à leur généralisation.*

## AXE 1 - DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

### L'EXISTANT

**Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :**

*Dispositifs mis en place au niveau national (crédit d'impôt, généralisation de l'aide au maintien, poursuite et déplaçonnement des aides à la conversion), et dispositifs régionaux (accompagnement par les Agences de l'eau, actions des collectivités territoriales et d'autres financeurs le cas échéant, aides FEADER dispositif 111B -diffusion des connaissances et dispositif 132-certification...).*

**Actions mises en œuvre dans votre région sur la période 2008-2012 (autres que les dispositifs mis en place au niveau national) :**

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année) montant pour 2012	Principaux résultats (points positifs/négatifs) (chiffres 2012)
Aide à la certification	Agriculteurs	Région / FEADER	180 000€ Région 180 000€ FEADER (132)	234 dossiers toutes filières de production confondues
Chèque-conseil	Agriculteurs	Région	275.000 €	303 dossiers dont une forte proportion d'exploitations viticoles
PVE (investissements spécifiques éligibles pour les bio et périodicité réduite)	Agriculteurs	Région Etat FEADER	260 000€ dont : 70 000 € Région 60 000 € Etat 130 000 € FEADER	32 exploitations aidées
Aides à l'installation (prime de 2000€ pour les bio)	Agriculteurs	Région	211 000€	37 exploitations aidées
Expérimentation	Instituts techniques (vinopôle, invenio)	Région	50.000 €	Introduction de protocoles bio dans les programmes d'expérimentation des filières viti-vinicoles et F&L

### QUESTIONNEMENT

#### Aides aux producteurs

Concernant les aides à la conversion et au maintien

Le dispositif actuel prévoit notamment des aides au soutien et des aides à la conversion. Ces dispositifs permettent-ils de répondre aux objectifs de développement de la production ? Précisez.

Le principe d'aides à la conversion et d'aides au maintien est à conserver absolument.

Pour autant, des améliorations du dispositif actuel sont nécessaires :

- mieux intégrer les coûts de production de certaines filières et les conséquences financières liées à la période de conversion pour le calcul du montant des aides (à la hausse, ou à la baisse) : certaines productions comme la noix ont été aidées à la même hauteur que les autres productions arboricoles, sans rapport avec la réalité des coûts, ce qui a conduit à un doublement des surfaces (converties ou plantées). A l'inverse, les aides proposées au maraichage ne permettent pas de compenser le manque à gagner pendant la période de conversion.
- revaloriser d'une façon générale le montant des aides au maintien, qui permettent de rémunérer l'exploitant pour les services non productifs rendus à la société. Ces aides ne sont pas assez incitatives au regard des aides « conversion », et entraînent des « conversions d'aubaine », à durée limitée.

Que pensez-vous du schéma des aides surfaciques actuelles (durée, modalités de versement, catégories, montants à l'hectare et par exploitation) ?

Nécessité d'une meilleure visibilité sur les aides : pérennité des dispositifs, durée.  
Les aides annuelles, potentiellement remises en cause chaque année, sont à proscrire.

Les montants à l'hectare ne tiennent pas assez compte de la diversité des systèmes et des productions : cela entraîne des effets d'aubaine dans certaines filières et, inversement, reste trop peu incitatif pour d'autres productions.

Estimez-vous qu'il est utile d'établir des priorités ou des complémentarités d'intervention (distinguer niveau national/régional) ? Si oui :

Dans un contexte de tassement de la demande en produits bios, les priorités sont d'abord à mettre sur les filières ayant un débouché commercial identifié.

Développer la production bio sur d'autres niveaux de priorité (zones à enjeu, filières émergentes, etc.) sans prise en compte des possibilités de commercialisation risque de conduire à une perturbation des filières établies, une déstabilisation des producteurs déjà en place.

**Sur le plan territorial** : ciblage sur certaines zones ? Lesquelles (zones répondant à des enjeux environnementaux telles que les zones de biodiversités particulières, les aires d'alimentation de captage, les zones répondant à des enjeux de structuration de filières...) ?

L'agence de l'eau est prête à accompagner financièrement, au côté d'autres financeurs, les projets permettant de répondre aux enjeux de protection de l'eau, dans certains territoires et dans le cadre d'actions prioritaires.

**En réponse à des enjeux de développement ou de structuration de filière** : ciblage sur certaines filières ? Lesquelles (par exemple les filières encore émergentes et à développer comme les grandes cultures) ?

Certaines productions doivent encore se développer en Aquitaine en réponse aux enjeux de la structuration de filière :

- les filières animales et volailles se sont développées ces dernières années. Le développement des filières grandes cultures destinées à l'alimentation (besoins en

protéines et notamment en soja) et la mise en place d'outils de trituration et de transformation vont permettre de proposer une offre régionale et de travailler sur le coût de l'aliment et ainsi d'améliorer la compétitivité des élevages bio.

- Le développement de la production de fruits et légumes destinés à la transformation
- Le développement des filières ovins lait et chèvre lait
- Le développement de nouveaux débouchés en vin, en raison d'une croissance rapide de l'offre.

**En fonction de modes d'organisation des filières** (organisation de producteurs, contractualisation...) ?

Travailler à la contractualisation. Voir plus loin.

A l'avenir, quelles évolutions pour ces dispositifs d'aides jugeriez-vous utiles (dégressivité, différenciation des montants, priorisation dans l'attribution des aides, introduction d'un critère de performance, démarche collective...)?

- revalorisation des aides au maintien, pour réduire le différentiel avec les aides à la conversion, et pérennité du dispositif.
- meilleure prise en compte des spécificités (productions, territoires, ...) dans les montants d'aide. Éviter les effets d'aubaine, mieux inciter certaines filières (maraîchage, élevage)
- conditionner l'attribution des aides à la conversion à une présentation d'une analyse de débouchés commerciaux, à mieux encadrer par rapport à ce qui a existé (MAE CAB), tout en laissant une possibilité d'adaptation régionale (contenu, filières concernées, etc.)

#### Concernant les autres dispositifs

D'autres dispositifs d'aides aux producteurs sont actuellement utilisés, notamment le crédit d'impôt, l'aide à la certification, l'exonération sur le foncier non bâti. Jugez-vous nécessaire de faire évoluer ces dispositifs ? Dans quel objectif et comment ?

Le crédit d'impôt est un dispositif jugé trop complexe : articulation avec les aides PAC, régime « de minimis », etc.

Pour autant, il est très apprécié de certains systèmes, qui ne se retrouvent pas dans les aides PAC actuelles.

La suppression de ce crédit d'impôt est donc envisageable à la seule condition que chaque système de production puisse se retrouver dans les futurs dispositifs PAC.

L'exonération TFNB apparaît difficilement applicable et peu adaptée, et se heurte aux réticences de certaines communes.

L'aide à la certification est en revanche une aide simple et lisible.

Comment assurer la cohérence et l'articulation des dispositifs d'aides à la bio ? Doivent-ils relever d'une politique uniquement nationale, uniquement régionale, d'une articulation entre ces deux niveaux ? Par quels moyens ?

Les exploitants ont besoin d'un dispositif de soutien (conversion + maintien) simple, clair, cohérent, efficace.

La coexistence de multiples dispositifs, complexes et peu lisibles, voire concurrentiels, est à réformer.

Un cadre national, avec de réelles possibilités d'adaptations régionales en fonction des spécificités, pourrait être envisagé.

Comment assurer la cohérence entre ces dispositifs et les autres dispositifs d'aide (mesures agro-

environnementales, intervention des agences de l'eau...) ?

Les agriculteurs bios doivent avoir accès aux mêmes aides que les conventionnels, en plus des aides spécifiques à la bio.

L'impossibilité de cumuler « aides bio » et MAE (en particulier PHAE) met les dispositifs en concurrence, et apparaît comme un frein à la conversion, notamment dans certaines filières (élevage).

Propositions :

- permettre de cumuler systématiquement les aides spécifiques « bio » avec toutes les aides ouvertes aux conventionnels, pour éviter les effets de concurrence
- introduire un « bonus bio » dans certaines aides (installation, investissement,...)

Le financement de ces propositions peut découler de la mobilisation de partenaires, mais également d'économies à réaliser sur d'autres dispositifs, en particulier au sein du 1<sup>er</sup> pilier.

Parallèlement, il conviendrait de notifier les aides directes aux producteurs, mis en place par la Région, et relevant aujourd'hui du régime « de minimis » (chèques conseil bio).

### Installation/transmission en bio

Y a-t-il des enjeux particuliers liés à l'installation / à la transmission des fermes bio ? Si oui précisez.

La cessation d'activité d'un agriculteur bio est une période critique. Assurer la transmission de l'outil à un autre agriculteur bio doit être une priorité.

L'installation en bio doit être une priorité forte et partagée.

Il faut aussi pouvoir privilégier, dans certaines situations, un agrandissement en bio, plutôt qu'une installation en conventionnel. Ce peut être notamment le cas lorsque l'exploitation cédée était conduite en bio.

L'accompagnement de l'installation / de la transmission en agriculture biologique présente-t-il des spécificités? Si oui, lesquelles? Quels outils seraient les plus pertinents pour l'accompagner?

Lorsqu'une exploitation bio se libère, il n'y a pas toujours un repreneur bio identifié immédiatement. Il est donc en premier lieu nécessaire d'identifier rapidement des repreneurs bios.

Pour cela, il faut intégrer cette priorité au niveau des RDI (Répertoire départ installation), et peut-être mettre à disposition des organismes de promotion de l'Agriculture Biologique les listes d'inscrits au RDI (cédants et repreneurs).

Quand des repreneurs bio sont identifiés, les SDDSA (Schéma directeur départemental des structures agricoles) et les politiques des SAFER doivent intégrer ces nouveaux enjeux, afin de leur permettre l'accès prioritaire au foncier libéré.

Quand un repreneur n'est pas immédiatement repéré, il convient que les SAFER aient les moyens financiers d'assurer une politique de portage, dans l'attente du candidat bio.

Dans le cadre de l'accompagnement de l'installation bio, les outils à mobiliser pourraient être :

- les Points Info Installation, qui doivent assurer une information large sur l'agriculture biologique (notamment par l'identification de tous les acteurs)
- les stages obligatoires du PPP (plan de professionnalisation personnalisé), qui pourraient présenter un module spécifique « bio », pour susciter la réflexion d'une conversion future chez les candidats à l'installation en conventionnel.
- les aides à l'installation (Dotation Jeune Agriculteur, prêts bonifiés) : prévoir une majoration pour les installations en bio.

Le principe de « couveuses » (ou « pépinières d'exploitations ») permet l'apprentissage du métier d'agriculteur biologique à un public souhaitant s'installer, sous statut juridique approprié (contrat CAPE – Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise). Ces démarches, qui facilitent l'installation, doivent être soutenues, pour les productions pour lesquelles elles peuvent être adaptées.

Faut-il prévoir de donner une priorité aux installations / aux transmissions en agriculture biologique (nationale/régionale) ? Si oui par quels moyens le feriez-vous ?

Les SDDSA et les SAFER doivent pouvoir privilégier, dans certaines situations :

- un exploitant bio par rapport à un conventionnel (y compris un agrandissement bio par rapport à une installation conventionnelle), si les surfaces à attribuer sont bios, afin d'éviter les déconversions.
- une installation bio (y compris sans les aides – cas des agribio de plus de 40 ans) par rapport à une installation en conventionnel, y compris sur des surfaces non bio, si le candidat bio peut justifier de débouchés et de la faisabilité technique de son projet.
- un agrandissement bio ou une conversion par rapport à un agrandissement conventionnel, y compris sur des surfaces non bio, si le candidat bio peut justifier de débouchés et de la faisabilité technique de son projet.

*Par ailleurs, les assises de l'installation annoncées par le Ministre de l'agriculture pour construire une politique de l'installation renouvelée et renforcée s'appuieront sur un temps de travail en région (qui débutera vraisemblablement en février). Dans ce cadre, l'enjeu de l'installation et de la transmission dans le secteur de l'agriculture biologique sera également pris en compte et une mise en cohérence avec la préparation du nouveau programme bio sera assurée.*

### Gestion du foncier

Y a-t-il un enjeu particulier d'accès au foncier pour les producteurs en agriculture biologique dans votre région ? Si oui, préciser.

En Aquitaine, l'accès au foncier constitue un enjeu pour l'agriculture. Ce besoin de foncier s'exprime notamment en maraîchage, en lien avec la problématique des zones péri-urbaines. Cet enjeu est encore plus fort pour l'agriculture biologique, compte tenu de la concurrence avec le conventionnel.

Des outils actuels de la politique des structures peuvent être mis en œuvre en faveur de l'agriculture biologique (prise en compte d'éléments relatifs à l'agriculture biologique dans les schémas directeurs des structures des départements, mise en place de baux environnementaux introduits dans la LOA de 2006, actions des SAFER). Sont-ils utilisés ? Si oui, comment ?

Ces outils ne sont pas utilisés, ou très peu, alors qu'ils sont essentiels (cf « installation / transmission »).

Avez-vous identifié pour chacun d'eux des freins à leur utilisation ? Des évolutions pertinentes pour répondre aux besoins d'accès au foncier des producteurs bio ?

Les acteurs de terrain ne semblent pas prêts à mobiliser ces outils, de leur propre initiative. Il faut donc envisager une mise en œuvre d'abord législative ou réglementaire (introduction de l'agriculture biologique dans le Code Rural, chapitre « contrôle des structures », en tant que priorité affichée).

## Accompagnement du développement de la production ( y compris appui technique)

*Note liminaire (précision sur le vocabulaire) :*

*L'accompagnement du développement de la bio est entendu comme couvrant les domaines suivants : information/sensibilisation des producteurs, accompagnement global du projet (technique, économique, réglementaire, organisationnel...), individuel et/ou collectif et insertion dans des réseaux professionnels.*

*Les questions ci-dessous sont complétées par les questions portant spécifiquement sur l'appui technique dans l'axe 4, où ce sujet a vocation à être davantage développé.*

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion notamment vers des publics spécifiques (exemple : zone péri-urbaine) ?

Une demande des professionnels bio a amené la Région Aquitaine à financer un diagnostic pré-conversion pour guider les agriculteurs dans leur projet de conversion. Ce dispositif existe toujours mais peu d'agriculteurs ont sollicité cette aide.

La Région Aquitaine finance à 80% les agriculteurs qui font appel à un prestataire pour des conseils techniques ou commerciaux au cours de leur conversion. Ce dispositif intitulé « chèque conseil bio » est jugé très efficace par les professionnels bio régionaux, en particulier pour le secteur viticole qui a besoin de conseil ciblé au cours de la conversion.

Après la conversion, le financement de la Région pour ce type de conseil passe à 50%.

Quel rôle du conseil agricole pour la conduite de la politique en faveur de la bio ?

Les exploitants sont fortement demandeurs de conseil agricole.

Le conseil agricole doit être de différents niveaux :

- du conseil individuel, sur site
- du conseil collectif

Ce conseil doit s'appuyer :

- sur des organismes techniques, indépendants de toute relation commerciale avec le producteur (intrants, débouchés)
- sur des réseaux d'exploitants performants identifiés

Ce conseil doit avoir pour missions :

- la confortation des agribios en place, par la diffusion de connaissances, de références, de techniques
- la promotion de l'agriculture biologique auprès des conventionnels et des jeunes en formation, pour susciter conversions et installations en bio.

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil ?

Par la mutualisation des compétences et des moyens, afin d'optimiser l'offre de formation et l'utilisation des fonds publics, et d'améliorer la lisibilité de l'offre sur le terrain.

En évitant les « doublons » dans l'offre d'appui technique :

- en répartissant de façon lisible les compétences et les interventions
- en regroupant certaines structures dans des « pôles d'information »

La région Aquitaine a ainsi mis en place un Pôle Régional d'Information sur l'Agriculture Biologique, première étape vers une mutualisation nécessaire de l'offre de conseil aux exploitants.

Quelles évolutions nécessaires pour les aides à l'animation bio (cohérence avec les autres

dispositifs, critères d'attribution, modalités, introduction d'un critère de performance) ?

### *Promotion du mode de production biologique auprès des producteurs*

Y-a-t-il des actions à mener pour amplifier les actions existantes de promotion du mode de production biologique, notamment auprès des producteurs en agriculture conventionnelle? Si oui lesquelles ?

Réseaux de fermes de démonstration, salons techniques, diffusion de résultats technico-économiques, sensibilisation des conseillers des chambres d'agriculture, actions de relation presse (presse spécialisée) mettant en avant des exemples concrets de réussite.

## AXE 2 - STRUCTURATION DES FILIERES (en termes économiques et territoriaux)

En Aquitaine, 70 % des agriculteurs bio contribuent à la structuration des filières et travaillent en lien avec un opérateur économique

**Définition proposée :** La structuration de filière consiste à mettre en lien les agriculteurs avec les opérateurs et à favoriser les partenariats afin de mettre en adéquation l'offre et la demande.

La filière va du producteur au consommateur (« courte » ou « longue »).

### L'EXISTANT

**Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :**

*Mise en place du Fonds avenir bio, priorisation des crédits FISIAA, mise en place des conférences régionales, crédits d'animations régionaux.*

**Actions mises en œuvre dans votre région en distinguant les actions collectives et les actions individuelles :**

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats en matière de structuration des filières et de développement économique des territoires
Aide à la structuration de filière (aide à 40% sur du temps passé et petits investissements, la structure est aidée sur 3 ans avec indicateurs de suivi annuels)	Opérateurs économiques (coopératives, transformateurs, groupement de producteurs, ...)	ARBIO Aquitaine	270 000 € en 2012 (aide Région)	Toutes les filières de production bio d'Aquitaine ont fait l'objet d'au moins un dossier de structuration amont/aval.  La grande majorité des indicateurs de suivi sont très positifs et montrent un développement de la production bio régionale. Le nombre de dossier par an tend par contre à diminuer.
Aide à la structuration des opérateurs bio pour répondre à la demande de la RHD	Opérateurs bio adhérents d'Arbio	Arbio	38 000€ par an d'aide Région	
Aide à la structuration des circuits-courts	Groupements d'exploitants, SIC, etc.		Région (150.000 € en 2011)	Structuration en particulier de l'approvisionnement de la RHD.

Pourquoi structurer les filières ?

- Assurer des débouchés viables et durables aux producteurs
- Mettre en cohérence les projets des opérateurs
- Permettre un développement de l'AB sur nos territoires et maintenir le dynamisme de nos structures régionales
- Diminuer distances et temps de transport, dans un souci de durabilité

Quelques mots clés de la structuration :

- Producteurs, Groupement de producteurs, Coopérative, Contractualisation
- Transformateurs, distributeurs, consommateurs
- Appui, accompagnement, conseil, formation, développement, communication

## QUESTIONNEMENT

### Stratégie globale de structuration des filières

Quelle stratégie de structuration de filière vous semble pertinente (nationale/régionale/interrégionale) ? Quels seraient les outils à développer ?
---

Favoriser le regroupement des opérateurs au sein d'une structure (interprofession)

Travailler par filière, anticiper les besoins

Réfléchir à une approche transversale, multifilières dans la mesure du possible (logistiques), en particulier avec une approche territoriale.

Travailler à de nouvelles formes de commercialisation (RHD, @, groupements de producteurs...)

Viticulture : Création d'une interprofession nationale du vin bio pour un travail sur la valorisation du vin bio.

Echanges céréalier éleveurs : Identifier des intérêts réciproques entre éleveurs et céréaliers et mise en place d'une stratégie globale d'approvisionnement régional

Fruits et légumes : accompagner la mise en place d'outils collectifs de première transformation en réponse aux besoins de la RHD et de la transformation

Grandes cultures : Accompagner les démarches de stockage individuel et collectif.

Existe-t-il dans votre région des initiatives exemplaires (individuelles/collectives) à partager au niveau national (animation, fonds dédiés, relations entre acteurs...) ?
---

La Région intervient (parfois en co-financement de l'Agence bio) sur une aide aux entreprises agroalimentaires ayant un projet de développement de la production et/ou une recherche de débouché dans l'optique de structurer une filière de production régionale. Le soutien de la Région (aide relevant du régime « de minimis ») est apporté sur 3 ans. Depuis 2007, 1.7 million d'euros ont été accordés dans le cadre de ces dispositifs innovants de structuration de filière.

Originalité de la bannière régionale Bio Sud-Ouest France : association de 2 régions pour une démarche commune. Cette marque produit associe des exigences en termes de matières premières pour favoriser la structuration des filières sur un territoire.

Les filières animales et volailles se sont développées ces dernières années. Le développement des filières grandes cultures destinées à l'alimentation (besoins en protéines et notamment en

soja), la mise en place d'outils de trituration et de transformation vont permettre de proposer une offre régionale et de travailler sur le coût de l'aliment et ainsi d'améliorer la compétitivité des élevages bio.

Le dispositif d'échanges directs entre céréaliers et éleveurs travaille justement sur la complémentarité des territoires et des productions. Ce dispositif est difficile à chiffrer mais fonctionne beaucoup chez les agriculteurs bio. Un cadre national de recherche est en construction, pour aller plus loin dans cette dynamique qui répond aux besoins des agriculteurs et éleveurs et qui évite la fluctuation des marchés particulièrement néfaste à la durabilité des exploitations, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Création d'un dialogue interprofessionnel sur la filière viticole permettant d'envisager la mise en avant d'une offre de vin Bio de qualité à un prix rémunérateur pour les vignerons, en impliquant vignerons, caves coopératives, négoce (ARBIO), avec un objectif de contractualisation qui permette un développement cohérent et pérenne de la filière.

Quels besoins particuliers d'évolution sont identifiés concernant les dispositifs d'aides à la structuration des filières pour les actions collectives (Fonds avenir bio, fonds régionaux, crédits d'animation...) et pour les actions individuelles (aides à la création d'entreprise, aides à l'investissement...)? Quelles synergies avec d'autres dispositifs de financement existants ou en construction (fonds d'investissement publics ou privés)?

Poursuivre l'accompagnement de projets de structuration de filières (circuits courts et circuits longs) et les aides à l'investissement en aidant en priorité certaines filières et les approches multi partenariales.

Développer des conseils à la commercialisation et se rapprocher de l'aval y compris dès la phase de conversion

Renforcer la promotion et la communication de l'agriculture biologique via l'Agence bio et les fonds régionaux à la promotion.

S'appuyer sur les interprofessions régionales et nationales pour la mise en place de programmes spécifiques sur chaque filière (par ex : interprofession nationale vins bio ?).

Rechercher de nouveaux débouchés :

- Favoriser le rapprochement d'acteurs sur un territoire
- Accompagnement des entreprises à l'export
- Développer la présence de produits bios en RHD dans de nouveaux secteurs publics (hôpitaux...)

Renforcer la compétitivité des exploitations en rémunérant les services rendus par l'agriculture biologique (valorisation des territoires, qualité de l'eau, de l'environnement, biodiversité, emploi de main d'œuvre) en allégeant les charges de structure (charges sociales, coût à l'embauche...) notamment en maraîchage

Quels seraient les intervenants les plus pertinents pour accompagner la mise en place de ces dispositifs ? Pourquoi ?

S'appuyer sur une interprofession la plus représentative possible pour diffuser les informations sur les marchés et contribuer à la cohérence et à la structuration des filières.

Favoriser les initiatives collectives au niveau de l'amont (producteurs) et de l'aval (collectifs d'entreprises)

Sur quels aspects et comment pensez-vous qu'il faille veiller à la bonne coordination entre régions ?

Plus de coordination voir de mutualisation entre Régions, serait intéressante dans les domaines suivants :

- Identifier les débouchés et les opérateurs aval, en informer les agriculteurs qui souhaitent se convertir
- orienter les priorités de la recherche (légumineuses, adaptation des variétés,...) mutualiser les fonds destinés à l'AB
- Acquérir et diffuser des références
- Homogénéiser les études régionales (besoins de mise en cultures, étude offre et débouchés...) notamment en grandes cultures et fruits et légumes

### Contractualisation entre les opérateurs de la filière

Des spécificités ou des besoins particuliers en matière de contractualisation sont-ils identifiés pour le secteur de l'agriculture biologique ? Lesquels ? A quel(s) stade(s) de la filière ?

Etablir des contrats pluriannuels entre l'apporteur (producteur, coopérative) et les transformateurs-distributeurs et les circuits de distribution, avec comme objectif de mieux gérer la mise en marché et lisser les prix. La durée nécessaire à une conversion rend indispensable cette lisibilité pluriannuelle.

Nécessité de déconnecter les prix du marché conventionnel du marché bio (notamment en lait bio et grandes cultures)

### Les circuits de distribution

Quels sont les leviers (nationaux/régionaux/interrégionaux) à mobiliser pour accompagner le développement de la bio dans les circuits de distribution ? Pour quels marchés ?

Marque « Bio Sud Ouest France » : une offre locale peut encourager la consommation et mobiliser certains acteurs de la distribution.

GMS : impliquer la GMS dans l'introduction de produits bio en travaillant sur les marges et prix et favoriser la commercialisation de fruits et légumes bio en vrac.

RHD : de nouveaux moyens d'organisation sont à créer pour répondre aux besoins spécifiques de la RHD, en plein essor.

### La connaissance des filières et des marchés

Avez-vous identifié des besoins spécifiques d'information dont vous ne disposez pas ? Lesquels ?

Poursuivre les travaux menés par FAM sur les céréales et intégrer des informations sur les volumes autoconsommés et la vente directe.

Dupliquer ces études sur d'autres filières qui manquent d'informations notamment en fruits et légumes.

Exploiter les données recueillies par l'Agence bio au moment des notifications ou dans le cadre d'enquêtes spécifiques. Il est important d'identifier les besoins par filière et par région afin d'optimiser le contenu des enquêtes (associer les relais régionaux pour identifier les données à diffuser et les acteurs de la diffusion).

Adapter la production à l'évolution des marchés, et inversement : études des besoins de mise en cultures, étude offre et débouchés. Sensibilisation du consommateur aux contraintes de production (saisonnalité des produits, critères de qualité visuelle, etc.)

Favoriser les échanges entre les opérateurs spécialisés AB et producteurs conventionnels pour orienter les conversions en fonction des besoins du marché.

Renforcer le conseil adapté et individuel des producteurs pour permettre de l'orienter sur la nature du marché qu'il souhaite développer

Mettre en place des outils pédagogiques pour le calcul des coûts de production

Quelle contribution le niveau régional peut-il avoir pour l'évolution des systèmes d'information ?
--

Il serait nécessaire que les observatoires régionaux de l'agriculture biologique (ORAB) soient informés le plus régulièrement possible des données chiffrées liées à l'AB et qu'ils soient financés par le niveau national pour travailler en collaboration avec l'Agence Bio pour effectuer ces tâches.

Les structures régionales peuvent par ailleurs servir de relais pour la mise en place d'études au niveau de l'Agence Bio. Il est important de les solliciter pour adapter les études et analyses en fonction des besoins.

Le secteur du vin est organisé en interprofessions régionales (voire infra-régionales). Ces interprofessions, ainsi que les organismes de gestion des AOC, disposent d'informations qui ne sont pas traitées pour l'instant (part de Bio dans les AOC, rendement, prix de vente, etc.). Compte tenu de la progression des vins bio, le suivi d'indicateurs spécifiques est à développer.

Une compilation des « besoins de mise en culture », réalisés en région (en Aquitaine par ARBIO Aquitaine), devrait être envisagée au niveau national.

### Autres outils

Faut-il mettre en place des outils spécifiques par filière ? / Par métier (transformation/distribution) ? Lesquels ?
--

Sur certaines filières, des outils spécifiques doivent être mis en place. L'export peut être, dans certaines filières, un levier très fort de croissance de la production nationale (ex : vin). Un code douanier spécifique Bio pourrait être intéressant à cet égard (cf. axe 3).

Conforter ou développer la production par la recherche de nouveaux producteurs ou de foncier (notamment en F&L)

## AXE 3 - DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION

### L'EXISTANT

#### Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Observatoire relatif à la restauration collective, circulaire Etat exemplaire (circulaire du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective), aides FEADER (dispositif 133-promotion).

En complément des actions engagées dans le cadre du plan bio, l'Agence Bio met en place ou participe à de nombreuses actions de promotion et de communication (participation à des salons, actions de relations presse et publiques, mises à disposition d'outils de communication, organisation du printemps Bio).

#### Actions mises en œuvre dans votre région :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année) montants pour 2013	Principaux résultats
<b>Promotion des vins bio d'Aquitaine</b>	Grand public et acheteurs professionnels	SVBA	56 000€ d'aide région (+ 35000 de FEADER mesure 133)	Participation et/ou organisation de salons grand public ou professionnels, publication de guides des viticulteurs
<b>Promotion de la marque « Bio Sud ouest France »</b>	Grand public et acheteurs professionnels	ARBIO + Réseau bio d'Aquitaine auprès des agriculteurs bio	114 000€ d'aide région (+84 000€ de FEADER mesure 133)	Participation et/ou organisation de salons grand public ou professionnels, publication de guides des opérateurs bio d'Aquitaine
Accompagnement de <b>l'introduction de produits locaux bio et de qualité dans la RHD</b> Projet sur 25 Lycées pilotes et sur des RIA Organisation des rencontres professionnelles de la restauration collective en bio	Gestionnaires de restaurations collectives	ARBIO	83 000€ répartis comme suit : 25 000€ Région 46 000€ Etat 12 000€ Feader (mesure 133)	Accompagnement de 25 lycées pilotes et de plusieurs restaurants inter-administratifs Structuration de l'offre en produits bio pour mieux répondre aux appels d'offre publics
<b>Territoire bio engagés</b> Labellisation des territoires ou des établissements qui ont plus de 20% de produits bio dans leur restauration collective ou plus de 6% de leur SAU en bio.	Collectivités d'aquitaine	Arbio		15 territoires labellisés
<b>Bio Local c'est l'Idéal</b> Travail de sensibilisation	Elus et techniciens des	Réseau Bio d'Aquitaine	60000€ environ répartis entre les	Réunions d'informations

des élus et techniciens des collectivités locales pour l'introduction de produits bio dans la restauration scolaire et/ou mise en place de projets de développement des circuits courts locaux sur leur territoire	collectivités locales		Conseils Généraux et le FEADER 331	Formations Evènement « Bio Local c'est l'Idéal » : 1 évènement par département
--	-----------------------	--	------------------------------------	---

## QUESTIONNEMENT

*Note : sur l'ensemble des questions, vous pourrez distinguer les actions à conduire au niveau individuel (par exemple soutien d'actions portées par des entreprises) des actions à conduire au niveau collectif.*

De façon générale, la politique régionale est orientée vers la **promotion collective** de l'agriculture biologique.

Par ailleurs, en introduction de cette partie, il est nécessaire de rappeler que pour mener une politique efficace de communication et de promotion des produits bio, les responsables politiques et professionnels ont besoin **d'outils de planification** comme un observatoire rapportant dans les meilleurs délais possibles des indicateurs de consommation ainsi que des éléments sur les marchés.

Il n'existe pas de données suffisantes aujourd'hui sur l'évolution des marchés nationaux et de l'export pour pouvoir piloter les filières. Il faudrait mutualiser les infos déjà existantes sur les circuits de commercialisation (FranceAgrimer, DRAAF) et créer de nouveaux outils (création d'un code douanier bio).

### Stratégie globale de développement de la consommation

Quelles actions publiques permettraient de soutenir le développement de la consommation de produits biologiques en phase avec le développement de la production (au niveau national/régional/interrégional) ? Pour quels marchés (local, national, export...)?
--

Si l'on souhaite poursuivre le développement des surfaces bio en Aquitaine et atteindre l'objectif de doublement d'ici 2017, il est primordial de multiplier les actions de communication et de publicité auprès des professionnels et du grand public.

Cet effort de promotion des produits bio français doit se faire à la fois à l'export, sur le marché national et à l'échelle régionale. En Aquitaine, la communication/promotion des produits bio régionaux s'appuiera notamment sur la marque Bio Sud Ouest France, qui apporte au consommateur de l'information sur l'origine des matières agricoles qu'il achète en bio.

#### 1/ à l'international

Développer la visibilité des produits bio français sur les salons à l'international en priorisant certains marchés cibles tels que l'Asie, l'Amérique du Sud, l'Europe de l'est, de l'ouest, la Russie.

#### 2/ au niveau national

Les stratégies de promotion actuelles doivent être maintenues et renforcées (participation à des salons, information des consommateurs via différents média, organisation du printemps bio, ...), Il est important de renforcer l'information auprès du consommateur sur les spécificités, des produits bio et sur les bénéfices environnementaux qu'ils procurent.

Cet effort devra être mené en priorité par l'Agence bio au niveau national en multipliant les spots

télé, l'affichage urbain,... et en développant une web stratégie.

### 3/ au niveau régional

L'orientation régionale est de construire une stratégie de communication autour de la marque « Bio sud ouest France » (animation sur point de vente, campagne d'affichage)

#### **ZOOM sur la filière vins bio :**

La filière vin Bio est spécifique à plusieurs égards.

Elle a atteint et même dépassé la barre des 6% de la SAU.

Sur le plan national, on constate une augmentation de la consommation de vins Bio, dans un contexte global plus morose.

Fortement pourvoyeuse d'image, la filière Vin Bio est l'une des rares filières à présenter une balance commerciale positive.

La filière Vin ne dispose pas d'interprofession nationale.

Pour autant, certains défis doivent être relevés rapidement. La croissance rapide de l'offre impose une meilleure organisation de la filière, ainsi qu'un appui soutenu aux actions de promotion (manque de connaissance du consommateur, fortes marges de progression à l'export, frilosité de la GD, etc.).

Concernant ces actions de promotion, une priorité doit être rapidement donnée à l'export, les marges de progression étant importantes (export français de vins Bio : 33% des volumes. Italie : 60%. Espagne : 90%). La France doit, sur ce sujet, appuyer fortement la reconnaissance d'équivalence réglementation européenne / réglementation américaine (la vinification ayant été exclue des négociations).

Dans un cadre budgétaire contraint, il semble opportun de pouvoir mobiliser une partie du produit des CVO pour ces actions, soit dans le cadre de l'organisation actuelle des interprofessions, soit en la faisant évoluer pour prendre en compte le développement du bio.

Comment encourager la consommation des produits issus de l'agriculture biologique dans le cadre des politiques sociales et éducatives, notamment dans les territoires défavorisés (Zones Urbaines Sensibles, Zones de Revitalisation rurale) ?

A ce jour, les orientations régionales portent sur l'introduction de produits bio et de qualité dans la restauration publique (écoles, collèges, lycées, RIA, hôpitaux, maison de retraite) sans zonage particulier sur des territoires défavorisés, mais en visant au contraire l'ensemble du territoire régional.

#### Restauration hors domicile

Comment améliorer et développer les actions mises en œuvre (nationalement/régionalement) pour développer la consommation des produits bio et dans toute la mesure du possible locaux dans la restauration collective publique (en distinguant si nécessaire différents types de restauration collective) ?

L'objectif du Grenelle de l'environnement d'introduire 20% de produits bio dans la restauration collective n'a pas été atteint partout. Il est important de confirmer cet objectif en repoussant l'échéance à 2017.

Quelques pistes d'actions pour développer la consommation de produits bio dans la restauration collective publique :

### Au niveau national

- diffuser au niveau national l'initiative Aquitaine du label « Territoire Bio Engagé », pour sensibiliser les collectivités, et reconnaître leur implication
- favoriser la gestion directe des restaurants collectifs publics et favoriser des regroupements inter-communaux de restauration
- augmenter le plafond d'achat en gré à gré dans le code des marchés publics, en réservant une part spécifique de ces achats pour les produits issus de l'agriculture biologique

### Au niveau régional

- créer des outils de centralisation d'information sur l'offre régionale en produits bio pour les gestionnaires et chefs cuisiniers de restaurants collectifs.
- prolonger la consommation bio auprès des cible senior et petite enfance (communication auprès des établissements sur l'offre existante), sensibiliser les Mairies qui en ont la compétence
- favoriser l'approvisionnement local, en créant si possible de nouvelles micro-plateformes d'approvisionnement locales
- améliorer la participation des acteurs de l'AB aux salons spécialisés, comme le SIHRA, le salon des maires et des collectivités de l'Aquitaine ou les Rencontres Professionnelles de la Restauration Hors Domicile en Aquitaine pour développer les achats de produits bio.
- Compléter les outils d'information sur l'agriculture biologique (kits, exposition, visites, concours... le tout adaptés par classe d'âge) pour les équipes pédagogiques des établissements en lien avec les réseaux d'éducation à l'environnement et en les adaptant aux spécificités régionales

Faut-il développer des actions (nationales/régionales/interrégionales) en faveur des autres secteurs de la restauration hors domicile ? Lesquelles ?

Dans un premier temps il faudrait sensibiliser les syndicats professionnels du secteur du CHR (café, hôtel, restaurant), ainsi que les organismes de formation.

### Achats des ménages

Quelles actions nouvelles (nationales/régionales/interrégionales) estimez-vous pertinentes pour encourager le développement de la consommation? Par filière? Dans quels circuits de distribution (grandes surfaces alimentaires, magasins spécialisés bio, vente directe du producteur, artisans-commerçants) ? Selon quelles modalités ?

Il est tout d'abord important de sensibiliser les consommateurs sur le label bio européen.

Le développement de la marque « Bio Sud-Ouest France » sera par ailleurs un moyen de répondre à la demande des consommateurs de plus de traçabilité et de transparence sur la provenance des produits bio fabriqués dans le SO. Cette marque devrait donc favoriser le développement de la consommation locale en produits bio.

Concernant la consommation en circuits courts, on assiste à une confusion de la part des consommateurs entre produits bio et produits locaux. Sur ce point, une meilleure information des consommateurs serait nécessaire.

De même, un risque de confusion existe en ce qui concerne l'emploi du terme « naturel ». Un encadrement, éventuellement juridique, serait donc souhaitable sur ce point.

Y a-t-il de nouveaux partenariats à envisager ? Avec quels acteurs (chambre des métiers, CCI,

grande distribution...) ? Pour quels types d'actions ?

Des partenariats seront à envisager pour le développement de la marque Bio Sud Ouest France.

### Actions de communication et d'information

Faut-il développer les actions de communication, au plan national/régional/interrégional :

- Auprès du citoyen et du consommateur ? Sous quelles formes ?
- Auprès d'autres publics (acheteurs de matières premières, de l'industrie agroalimentaire, de la distribution...) ? Sous quelles formes ?
- Une coordination des actions menées aux différents niveaux doit-elle être mise en place ? Laquelle ?

#### Actions de communication auprès du citoyen

- poursuivre les campagnes télé d'information du consommateur sur les produits bio. Poursuivre et renforcer les événements du « Printemps bio ».
- communiquer sur la marque Bio Sud Ouest France

#### Actions de communication auprès des autres acteurs de la filière

- participer aux salons pro, en développant les surfaces occupées par des produits bio

Faut-il développer des actions d'information auprès des prescripteurs (nutritionnistes par exemple), des enseignants, des élèves ?

Comment intégrer l'agriculture biologique dans les programmes de l'éducation nationale, ou d'autres programmes ?

Il semble nécessaire de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge car ce sont souvent eux les prescripteurs de l'achat des parents.

- Adapter les outils pédagogiques à différentes classes d'âge, et valoriser les outils déjà existants. Développer les partenariats avec les associations environnementales.
- introduire comme prévu dans le Grenelle un module « agriculture bio et nutrition » dans le programme éducatif des cycles primaires (de façon prioritaire) et secondaires (généraliser en Aquitaine les « classes du goût », en prolongeant le partenariat avec le rectorat)
- en vue des modifications des rythmes scolaires, impliquer les associations péri-scolaires dans ces programmes éducatifs
- information auprès des apprentis et des lycées hôteliers
- mieux informer sur les externalités du bio (moins de coût de dépollution)
- faire de la lutte contre le gaspillage alimentaire un axe majeur de développement (cela limite également les coûts)

## AXE 4 - RECHERCHE – DEVELOPPEMENT

Note liminaire (précision sur le vocabulaire) :

### \* **Recherche** :

*L'ensemble des activités permettant de faire progresser les connaissances scientifiques.*

*Selon le code rural (Livre 8) "La recherche agronomique et vétérinaire concourt au développement et à la compétitivité de la filière agricole et du secteur de la transformation des produits agricoles. Elle répond en priorité aux impératifs de la gestion durable de l'espace rural, de la valorisation de la biomasse, de la sécurité et de la qualité des produits alimentaires et de la préservation des ressources naturelles mondiales....Elle est conduite dans les organismes publics exerçant des missions de recherche et les établissements d'enseignement supérieur. Les instituts et centres techniques liés aux professions et les centres d'innovation technologique répondant à des conditions fixées par décret y concourent. Les entreprises de la filière agricole et de la transformation des produits agricoles peuvent également y concourir....Les organismes publics de recherche exercent auprès des pouvoirs publics une mission d'expertise.*

*La recherche appliquée vise à traduire les avancées scientifiques en applications directement utilisables par les acteurs économiques. Dans le secteur agricole et agro-alimentaire, la recherche appliquée est principalement le fait des instituts techniques et des entreprises.*

*L'expérimentation est un outil privilégié de la recherche.*

*La recherche participative est une démarche incluant les acteurs économiques à la définition et à la conduite des programmes de recherche.*

### \* **Développement** :

*Au sens agricole du terme, le « développement » définit les activités des organismes et des structures qui participent à la dissémination et au transfert des connaissances, des technologies et des modes d'organisation pouvant générer un progrès dans la production.*

*Les instituts techniques, les chambres d'agricultures, les coopératives et les organismes nationaux à vocation agricole et rural, aux côtés des entreprises du secteur privé contribuent au développement.*

*Au sens industriel du terme, la recherche et le développement sont emboîtés, sans distinction entre les acteurs. La R&D définit les actions conduites en aval de la recherche amont pour transformer un concept innovant en produit pouvant être mis en marché.*

### \* **Appui technique** :

*Au sein du développement agricole, actions conduites sur le terrain pour assurer le conseil et la diffusion des connaissances auprès des producteurs, une fois que les techniques sont stabilisées. Ces actions peuvent être collectives ou individuelles.*

## L'EXISTANT

**Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :**

*Création du conseil scientifique de l'agriculture biologique (CSAB), mise en place du réseau mixte technologique Dev AB, mise en place de crédits dédiés à l'agriculture biologique, enveloppe réservataire dans le CASDAR (PNDAR, appel à projet « Innovation et partenariat »), intégration de la bio dans les appels à projets de l'ANR, intégration renforcée de l'agriculture biologique dans les exploitations des établissements d'enseignement agricole.*

*Aides FEADER (dispositif 111B-diffusion des connaissances).*

## NOTE PRELIMINAIRE :

Il est important de souligner qu'une discussion a eu lieu au sein du « Groupe Recherche et Formation » sur les liens existants entre la recherche en Agriculture Biologique et la recherche en Agro-écologie.

Le groupe s'est mis d'accord sur le fait que ces deux « types de recherches » ne sont pas disjointes, la recherche bio intéressant les conventionnels et la recherche en agro-écologie étant

nécessaire pour les bio ; sur le fait que l'agriculture conventionnelle et l'agriculture bio avaient tout intérêt à travailler de concert et à échanger le plus possible leurs programmes et leurs résultats ; enfin que la mise en œuvre du cahier des charges de l'agriculture biologique nécessitait des réponses techniques adaptées et donc que la recherche bio avait bien un sens en soi.

Le Groupe « recherche » fait les constats suivants :

Au niveau national :

- + : les éléments positifs suscités - CSAB, Dev AB, CASDAR - ont été confirmés par les participants.
- : lien entre l'INRA et les Instituts techniques insuffisants ; pas assez de sujets applicables in fine dans les Instituts techniques ; producteurs pas assez impliqués dans les choix, inquiétudes sur les ressources de l'ITAB.

Au niveau régional :

- + : prise en compte du Bio au sein du Vinopôle ; démarrage du Pôle agro-écologie chez INVENIO ; fiches techniques Chambres d'agriculture et réseau bio d'Aquitaine, forte consultation des fiches techniques sur le site Internet du Pôle Bio d'Aquitaine.
- : cohérence entre différentes structures à améliorer (doublons) ; encore trop peu de recherche en Fruits et Légumes spécifique bio ; organisation de l'expérimentation en AB en filières Grandes cultures, en cours.

**Actions mises en œuvre dans votre région :**

La recherche –expérimentation en Aquitaine est mise en œuvre par différentes structures qui opèrent dans les principales filières régionales que sont la viticulture et la filière fruits et légumes. Par ailleurs, les organismes de développement que sont les Chambres d'agriculture et les membres du réseau Bio d'Aquitaine mettent en œuvre des expérimentations et diffusent leurs résultats et plus généralement les résultats disponibles aux agriculteurs concernés.

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats
Vinopôle	Techniciens viticoles et viticulteurs	ISV Chambres d'agriculture Lycées agricoles		Appel d'offres annuel-orientation des aides publiques sur les actions AB
INVENIO	Techniciens et producteurs en F et L	Mise en place d'une plateforme Agro-écologie et orientation par les différents filières de F et L.		Forte orientation par les financeurs sur le Bio par incitation financière
Chambres d'agriculture Réseau Bio d'Aquitaine	Agriculteurs bio et conventionnels Agriculteurs bio			

**QUESTIONNEMENT**

Recherche / R&D (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

Dans votre région, les dispositifs de recherche et d'expérimentation mis en œuvre dans le domaine de l'agriculture biologique vous semblent-ils adaptés et suffisants ?

Non, ils ne sont pas suffisants. Le constat partagé est le suivant :

- en filière Viticulture, prise en compte depuis deux ou trois ans de la bio en recherche/expé. Reste toutefois à consolider et à monter en puissance. La gouvernance, à travers la CVA (Commission Viticole d'Aquitaine) et le Réseq Bio (groupe professionnel travaillant sur l'expé viti bio), semble adaptée même si la prise en compte des besoins des viticulteurs bio peut être améliorée.
- en filière Fruits et légumes, les expérimentations en bio sont encore trop confidentielles. Une nouvelle gouvernance permettant une meilleure cohérence est en cours d'élaboration.
- en filière Grandes cultures, peu de recherche-expérimentation en Aquitaine jusqu'à présent. Les acteurs se mobilisent pour répondre aux besoins des producteurs aquitains.

Quelles sont aujourd'hui les thématiques de recherche sur l'agriculture biologique pour lesquelles vous constatez des insuffisances ?

Les 3 filières suscitées sont confirmées comme étant essentielles et prioritaires.

En élevage, un besoin ressort sur une recherche-expérimentation sur l'autonomie fourragère et de nouvelles sources de protéines.

Quels sont les axes prioritaires ou actions précises à développer ?

Les axes prioritaires mis en évidence sont les suivants :

- au niveau national :  
Renforcement du rôle de l'ITAB : suite à la reconnaissance de l'ITAB en tant qu'Institut technique, celui-ci pourrait devenir en plus de son rôle de mutualisation et de plateforme de diffusion, l'ITAB deviendrait une instance de « définition des besoins », de coordination et d'expertise.  
Mise en œuvre de recherches sur la transformation des produits bio par l'INRA et les plateformes de transfert de technologie, notamment sur les thèmes suivants : conservation des produits, qualité nutritionnelle...  
Renforcement des liens entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée  
Implication des Instituts techniques sur l'Agriculture Biologique.
- au niveau régional :  
Meilleure prise en compte de l'AB au sein des structures de recherche – expérimentations régionales (Vinopôle, Invenio).  
Mise en œuvre de recherche-expérimentation en grandes Cultures avec le CREAB (Midi-Pyrénées).  
Meilleure coordination avec les structures de développement et les opérateurs économiques pour la prise en compte des besoins et pour la diffusion de résultats.

Quels partenariats sont à construire/ à développer, quels sont les acteurs à mobiliser ? Dans quels objectifs?

Des partenariats horizontaux et verticaux sont à construire pour assurer la bonne mise en œuvre de programmes de recherche en Agriculture Bio.

Dans chaque filière, la gouvernance doit permettre d'assurer le bon déroulement de la « chaîne » depuis l'expression des besoins jusqu'à la diffusion des résultats aux producteurs, en veillant à intégrer les partenaires de recherche fondamentale et des Instituts techniques.

Par ailleurs, l'ITAB doit pouvoir jouer le rôle transversal suscité.

Comment assurer la cohérence des programmes de recherche au niveau national / européen /

mondial ?

Au niveau national, l'ITAB doit comporter une base de données fiable constituant une référence en matière de recherche Bio en France.

Dans le cadre du PEI (Partenariat Européen d'Innovation) dans le secteur agricole, on peut envisager de mettre en place des groupes opérationnels sur l'AB entre des régions aux agricultures proches.

Comment structurer la relation entre la recherche et le secteur agricole et agroalimentaire pour améliorer la connaissance réciproque des programmes de recherche et des besoins en recherche ? A quel échelon : national, régional....?

Il a été identifié des besoins en termes de recherche sur les produits transformés (cf. plus haut). Il est exprimé que la recherche en agro-alimentaire bio est très en deçà des besoins de la filière.

Comment encourager la R&D dans les entreprises au sein de la filière bio et au sein de la filière conventionnelle en matière de produits issus de l'agriculture biologique ?

D'une façon générale, il est identifié que la R&D peut être encouragée par un fléchage des crédits publics sur l'AB. Par ailleurs, il est proposé que soient favorisées les thèses abordant des thèmes Bio.

*Développement agricole / Appui technique (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)*

*Note : voir aussi « accompagnement des producteurs » dans l'axe 1*

Comment optimiser et organiser la cohérence des actions de développement et des acteurs du développement ?

En Aquitaine, la politique (professionnelle et publique) de développement du Bio fait l'objet d'un Comité régional Bio mis en place en 2008. Il permet à tous les acteurs de se concerter sur tous les sujets bio.

Le séminaire Bio organisé dans le cadre d'« Ambition bio 2017 » a mis en évidence la nécessité d'affiner cette gouvernance, notamment sur certaines thématique, en créant des commissions spécifique, dont une sur la recherche. Cette commission, en cours de définition, pourrait réunir des acteurs tels que les Instituts techniques, l'INRA, les lycées agricoles, les organismes de développement, et devrait concourir à améliorer le développement d'actions de formation, recherche et de diffusion de résultats.

Quels moyens mettre en œuvre pour développer et valoriser les actions bio dans les lieux assurant le développement, notamment dans les fermes expérimentales ou de démonstration ?

La création de groupes de fermes bio dans le cadre d'Ecophyto contribue à la création de données technico-économiques sur le bio.

Il existe également un réseau de Fermes de démonstration Bio.

Par ailleurs, en Aquitaine, il est créé un Observatoire sur les exploitations bio à partir de données de centres de gestion.

Comment encourager les transferts de connaissances entre bio et conventionnel ?

La mise en œuvre de recherche-expérimentation bio par des mêmes structures de recherche que celles travaillant sur le conventionnel permet le non-cloisonnement des travaux.

### Comment optimiser et organiser la diffusion et la mutualisation des connaissances ?

En Aquitaine, sont proposés des « chèques conseils » pour les agriculteurs en conversion (taux d'aide publique = 80%) et après conversion (taux d'aide publique = 50%). Ils permettent aux agriculteurs de bénéficier d'un conseil personnalisé sur site, indispensable pour la conduite de l'exploitation.

Par ailleurs, sont proposées des formations collectives sur des sujets techniques bio.

Enfin, la mise en place d'un site Internet unique sur le Bio en Aquitaine ([www.agribio-aquitaine.fr](http://www.agribio-aquitaine.fr)) permet la bonne diffusion des résultats. Ce sont d'ailleurs les pages relatives aux résultats techniques qui sont les plus visitées.

Cependant, les résultats d'essais sont généralement difficilement exploitables directement par les agriculteurs, et un travail de vulgarisation doit être mené entre techniciens et expérimentateurs.

### Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil technique ?

La mise en place du site internet suscité a incité les partenaires à se concerter et à proposer sous des formes consultables par le public cible, des fiches synthétiques des résultats de recherche.

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion, notamment pour des projets ou des publics spécifiques (exemple : producteurs hors cadre familial, producteurs non issus du milieu agricole en zone péri-urbaine projet innovants...)?

## AXE 5 – FORMATION DES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

*Note liminaire : l'adaptation de la formation est une action qui relève plutôt du niveau national, mais peut peut-être être complétée par des actions au niveau régional/interrégional*

### L'EXISTANT

**Dans le cadre du plan Bio actuel « horizon 2012 » :**

*Intégration renforcée de l'agriculture biologique dans l'enseignant secondaire et professionnel.*

*Aides FEADER (dispositif 111A – formation).*

**Actions mises en œuvre dans la région Aquitaine :**

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats

Type d'action	En Aquitaine
Enseignement technique : le mode de production «agriculture biologique» est abordé dans toutes les formations de l'enseignement agricole.	Existence de modules d'adaptation régionale ou d'initiative locale Pas d'évaluation spécifique permettant de dire à quel niveau d'implication sont les établissements d'enseignement et les équipes pédagogiques
Enseignement supérieur :	1 projet de parcours à Bordeaux Sciences Agro
Labellisation Orientation «AB» délivrée dans le cadre du réseau FORMABIO Formations labellisées au niveau national : en majorité formation continue et certificats de spécialisation	Une formation labellisée : Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole (BP REA) par la voie de l'apprentissage au CFA 64 Des modules spécifiques dans le cadre des formations professionnelles des stagiaires de la formation continue (UC → unités capitalisables)
Recensement des modules spécifiques mis en œuvre dans l'enseignement	Réalisé en 2009 pour la conférence régionale agriculture biologique - A mettre à jour
Des exploitations de lycées agricoles publics certifiées AB	Pour tout ou partie de la production : Sabres – Monbazillac - Montagne
Formation continue pour les agriculteurs	Existence de formations mais on se heurte au problème de mobilisation des exploitants pour la formation continue (financement, de disponibilité, intérêt pour le conseil plutôt que

	la formation)
Difficulté de dresser un bilan pour les formations continues orientées BIO	Données globales non disponibles Pas de catalogue spécifique

## QUESTIONNEMENT (et réflexions du groupe)

Comment renforcer la présence de l'agriculture biologique dans l'ensemble des référentiels de diplôme agricole, y compris pour l'enseignement supérieur (ingénieur – vétérinaire) ?

Constat de la difficulté pour impliquer les enseignants selon les contextes locaux. Les formations peuvent être tributaires de l'engagement des enseignants (problématique d'actualisation des connaissances, de positionnement dogmatique,...)

Questionnement sur l'intérêt du développement de formations spécifiques BIO par rapport à des formations ouvertes vers l'ensemble des systèmes (éviter les dogmes, éviter d'opposer bio et conventionnel)

=> développer l'approche Formabio et la labellisation

=> identifier les facteurs d'intérêts pour les établissements désirant s'y engager

La spécialisation BIO doit venir en complément d'un niveau de diplôme car la construction d'un référentiel d'un diplôme professionnel passe d'abord par l'identification des compétences clés du ou des métiers visés :

=> systématiser le questionnement de professionnels engagés dans l'agriculture biologique (exploitants - salariés) dès lors qu'on rénove un diplôme professionnel

Pour les établissements publics de l'enseignement technique, un conseil de l'éducation et de la formation a été mis en place.

=> demander que ce conseil, mette à son ordre du jour la thématique de la prise en compte de l'agriculture biologique dans les formations dispensées (toutes voies de formation confondues)

Tout établissement d'enseignement a un projet (projet d'établissement, contrat d'objectifs) lequel doit être soumis aux instances délibérantes dans lesquelles siègent des professionnels et représentants extérieurs.

=> imposer un axe spécifique à la prise en compte de l'agriculture biologique permettant d'aller au delà des aspects de formation (expérimentation, ateliers sur les exploitations, etc)

Mettre en place des actions permettant de passer le relais entre les générations :

=> inciter au développement de la labellisation bio à travers les formations par apprentissage (des incitations financières?)

=> identifier une liste de référents ou de témoins pouvant intervenir dans les formations

Comment améliorer la formation continue des enseignants ?

Ajouter le volet agriculture biologique dans les programmes nationaux et régionaux

Renforcer le lien entre organismes de recherche et instituts techniques avec le monde des enseignants du secondaire pour faire le point sur l'état de la recherche spécifiquement à l'agriculture biologique :

=> échanges (rencontres, visites, conférences) plutôt que formation

=> conventions entre le niveau DRAAF et les acteurs de la recherche

Au niveau régional, il faut augmenter la visibilité de l'offre de formation continue (tant à disposition des exploitants, salariés que des enseignants, techniciens, chercheurs)

=> utiliser un portail unique et amener chaque vecteur de formations à s'identifier

=> favoriser les initiatives de formation pour amener les exploitants à se mettre dans une posture d'apprenant sur la thématique AB

Faut-il mettre en place des formations spécifiques pour des profils ou des métiers particuliers (artisans des métiers de bouche) ? Lesquelles ?
---

La commercialisation des produits issus de l'AB nécessite de savoir également comment les valoriser, et ceci passe par des formation sur :

=> la valorisation et la transformation des produits bio au niveau de la 1ère et 2nde transformation

## AXE 6 - ADAPTATION DE LA REGLEMENTATION

*Note liminaire : l'adaptation de la réglementation est une action qui relève du niveau national.*

### L'EXISTANT

**Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :**

*Harmonisation du cadre réglementaire européen, rédaction d'un guide des produits phytosanitaires utilisable en agriculture biologique, représentation de l'agriculture biologique dans les organes consultatifs de l'Etat.*

### QUESTIONNEMENT

#### Concernant la réglementation générale

Quels sont les sujets précis de réglementation pour lesquels vous estimez que les spécificités de l'agriculture biologique ne sont pas encore suffisamment prises en compte ? Quelles solutions seraient pertinentes ?

Adapter l'obligation de la formation « phyto » aux spécificités de l'agriculture biologique.

Réglementation sur l'utilisation des semences fermières : à réformer, voire supprimer, pour les agriculteurs bio, la réutilisation des semences relevant des principes fondamentaux de leur métier.

#### Concernant la réglementation bio

Les outils d'accompagnement actuels (guide de lecture, guide des produits phytosanitaires, base de données semences...) sont-ils suffisants ? Des évolutions de ces outils seraient-elles utiles ? Si oui, lesquelles ?

Dans quelles filières, actuellement non-couvertes par la réglementation communautaire ou nationale serait-il nécessaire de développer des règles sur la production biologique ?

La filière « cosmétique » a été citée.

Y a-t-il des cas précis où la réglementation constitue un frein ou un avantage pour le développement de l'agriculture biologique ? Lesquels ?

D'une manière générale, l'existence d'une réglementation spécifique « bio » (cahier des charges précis et contraignant, associé à une politique de certification/contrôles/sanctions et des labels identifiés) est un atout majeur à préserver.

Elle ne doit pas être noyée dans la notion, plus large, « d'agroécologie ». Il est ainsi nécessaire de communiquer auprès des consommateurs sur les différences existant entre l'AB et les autres démarches (publiques ou privées) telles que la certification HVE, "l'agriculture écologiquement intensive", etc...

Il faut également veiller à garantir une égale application de la réglementation européenne.

## V – COMPLEMENTS EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FUTUR PROGRAMME NATIONAL « AMBITION BIO 2017 »

### Gouvernance

Quel type de gouvernance est souhaitable pour le pilotage et le suivi stratégique du développement de la bio (au niveau national, au niveau régional, au niveau interrégional) ?

Nécessité d'une gouvernance structurée au niveau régional, en complément des échelons européen et national.

Cette gouvernance est assurée Etat-Région, pour définir une politique régionale unique, et doit s'appuyer sur un réseau d'OPA régionales restreint mais représentatif de la filière, de façon à permettre une optimisation des moyens financiers (FEADER-Etat-Région), en cohérence avec les orientations définies.

En Aquitaine, cette gouvernance s'articule autour d'un comité régional bio, rassemblant Région, Etat et OPA représentatives, réuni 2 à 3 fois par an

Une fois par an, une conférence régionale bio est organisée, avec un public élargi aux acteurs départementaux.

Cette gouvernance, reconnue, permet une concertation entre acteurs et la construction d'une politique partagée, dans le respect des cadrages européens et nationaux, et son appropriation par l'ensemble des partenaires.

A l'avenir, il serait souhaitable d'organiser, en amont des comités régionaux, des concertations élargies à certains experts, sur des thématiques spécifiques (enseignement-recherche, organisation d'une filière, ...).

Afin de limiter les échelons et d'optimiser encore les dispositifs d'accompagnement, la subsidiarité sur la gestion des fonds européens accordée au niveau national pourrait être directement transférée au niveau régional.

Quels acteurs estimez-vous indispensables au tour de table ?

Outre le pilotage assuré par la Région et l'Etat, il est nécessaire d'associer les acteurs professionnels représentatifs de la filière « agriculture biologique », en dissociant de la notion de représentativité syndicale.

En Aquitaine, ces acteurs sont essentiellement :

- ARBIO : association à vocation interprofessionnelle, rassemblant des producteurs (dont les Chambres départementales), des transformateurs et des opérateurs de commercialisation (Coopératives, groupements de producteurs, etc.). Cette structure permet d'avoir une véritable approche « filière » de la politique en agriculture biologique.
- Bio d'Aquitaine (fédération régionale des CIVAM, associations départementales oeuvrant pour le développement de la production biologique)
- La Chambre régionale d'agriculture

Certains acteurs départementaux, particulièrement structurés et dynamiques, sont également associés. C'est le cas du Syndicat des Vignerons Bio d'Aquitaine (SVBA), pour la filière viticole.

Quelles approches pourraient être mises en place pour favoriser la transversalité dans la mise en œuvre des différents axes ?

- Une mutualisation maximale de l'information disponible au sein d'une plateforme unique régionale identifiée. Ce peut être une structure autonome, ou une structure labellisée (exemple des Points Info Installation), avec éventuellement des échelons départementaux pour faciliter l'accompagnement des porteurs de projet. Ce peut également être un pôle réunissant quelques structures particulières, oeuvrant ensemble sur des missions définies (c'est l'option retenue en Aquitaine, avec le pôle Régional d'Information sur l'Agriculture Biologique)
- Une gouvernance qui s'appuie sur une consultation des principaux acteurs, et d'experts selon les problématiques.

Préciser tout élément qui vous semblerait utile pour la mise en œuvre du futur programme national « Ambition bio 2017 »

- Au niveau national
- Au niveau régional
- Au niveau interrégional

Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

Renforcer l'animation de l'Agence bio, qui pourrait s'appuyer sur des réseaux de structures régionales, pour une meilleure communication autour des bonnes pratiques transférables.

L'ARF peut également intervenir sur des actions de mutualisation inter-régionale de bonnes pratiques.

Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.

- création d'un Pôle d'information régional sur l'Agriculture
- lancement de la marque Bio Sud Ouest France (partagée avec la région Midi-Pyrénées), garantissant une production locale et biologique des matières premières.
- label « territoire Bio engagé » : reconnaissance des collectivités qui ont atteint certains objectifs du Grenelle (6% de la SAU en bio, ou 20% des produits bio dans les restaurants collectifs). Label accordé par ARBIO.
- plate-forme régionale d'approvisionnement de la RHD en produits bio, créée par ARBIO, facilitant la mise en relation commerciale entre structures de commercialisation et opérateurs de la RHD
- certaines aides ont fait preuve de leur efficacité :
  - o chèque-conseil bio (financement de prestations de conseils techniques ou commerciaux),
  - o aide à la structuration amont-aval (financement d'opérateurs présentant des projets de structuration, d'adéquation offre-demande)
- l'intégration de protocoles bio dans les programmes d'expérimentation conduits par les professionnels par filière. Ainsi une large part des financements régionaux fléchés sur l'expérimentation viticole et en fruits et légumes concerne des protocoles compatibles avec le règlement bio européen.